



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2005/134
10 mars 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Soixante et unième session
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU HAUT-COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES AUX DROITS
DE L'HOMME ET SUIVI DE LA CONFÉRENCE MONDIALE
SUR LES DROITS DE L'HOMME**

Note du Haut-Commissaire aux droits de l'homme

1. Le 31 janvier 2005, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a transmis au Président du Conseil de sécurité le rapport de la Commission internationale d'enquête chargée de faire la lumière sur des informations faisant état de violations du droit international humanitaire et des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme au Darfour (Soudan) (S/2005/60).
2. Ce document sera communiqué à la Commission des droits de l'homme à sa présente session, pour examen et suite à donner, selon qu'il conviendra.
